



Ostéopathie, Chiropratique : Une démarche qualité **3^{ème} Journée scientifique MacMut 24 mars 2009**

Evolution de la chiropratique

Philippe FLEURIEAU,

président de l'AFC (Association Française de Chiropratique)

Légalisée mais pas encore réglementée, la chiropratique est pourtant considérée comme une profession de santé indépendante, sécuritaire et de haut niveau académique par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le rapport positif coût-efficacité des soins a favorisé certaines législations. Peu connue en France, cette profession très structurée au plan international est pourtant à la pointe de la recherche sur les manipulations articulaires.